

COLLOQUE

Communication et pédagogie judiciaire

Repenser la relation entre justice et société



Vendredi 3 avril 2026
de 9h15 à 17h30

En Grand'chambre de la Cour de cassation
5 quai de l'Horloge – Paris 1^{er} arr.

S'inscrire
en présence sur
courdecassation.fr/agenda-evenementiel



Communiquer, sous un angle pédagogique, pose la question du mode de communication mais aussi de la portée de cette communication, dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions judiciaires. Cette manifestation scientifique, organisée par la Cour de cassation, l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (Université Paris Panthéon-Assas) et l'Institut François Geny (Université de Lorraine), vise à analyser et expliquer les stratégies et modalités de communication mises en œuvre par les institutions et hors les institutions, dans le but d'améliorer la compréhension du droit et du fonctionnement de la justice par les citoyens. Communication institutionnelle, médiatique, intelligibilité du langage, pédagogie du droit et diffusion du savoir : quels sont les supports et méthodes de communication qui permettent de « donner à voir » sur le fonctionnement de la justice et comment repenser, par ce biais, la relation entre justice et société ?

Il s'agit d'identifier les enjeux de la communication autour du droit et de la justice, les modalités, les défis et difficultés rencontrées, mais aussi d'apprécier l'efficacité de cette communication. La journée d'étude permettra d'analyser et de confronter les pratiques ; elle est aussi l'occasion d'établir un dialogue entre divers acteurs de la communication et de réaliser un état des lieux de la façon dont celle-ci est reçue par les citoyens.

Sous la direction scientifique de

Pauline LE MONNIER de GOUVILLE, maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas
Jean-Baptiste THIERRY, professeur à l'université de Lorraine
Clémence LANDAIS, chargée de mission auprès de la première présidence

9h15 Allocutions d'ouverture :

- **Christophe SOULARD**, premier président de la Cour de cassation
- **Stéphane BRACONNIER**, président de l'université Paris-Panthéon-Assas

I. La communication judiciaire, entre transparence et confiance

9h30 A. La parole judiciaire : approches institutionnelles et enjeux de diffusion

Modérateur : **Denis SALAS**, magistrat et essayiste, directeur scientifique de la revue *Les Cahiers de la Justice* (éd. Dalloz ENM)

- Le ministère de la Justice – **Carine CHEVRIER**, secrétaire générale du ministère de la Justice
- Le Conseil national des barreaux – **Julie COUTURIER**, présidente du CNB
- La Cour de cassation – **Sandrine ZIENTARA**, présidente de chambre, directrice du service de documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation

Échanges

10h45 Pause

11h ➤ Vidéo transitoire réalisée par la Cour de cassation : les innovations pédagogiques et communicationnelles de la Cour de cassation

B. La justice à l'épreuve de l'intelligibilité de son langage

Modératrice : **Cécile PÉRÈS**, professeure à l'université Panthéon-Assas, directrice du Master 2 Communication, sociologie du droit et de la justice

- La motivation enrichie – **Agnès MARTINEL**, présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation
- La motivation des décisions de justice – **Frédéric ROUVIÈRE**, professeur à Aix-Marseille Université
- La Cour de cassation – **Guillaume FRADIN**, directeur de la communication à la Cour de cassation

Échanges

12h30 Pause déjeuner

14h15 II. La pédagogie judiciaire, au service de la compréhension et de l'adhésion citoyenne

A. Une justice compréhensible et accessible pour tous

Modérateur : **Basile ADER**, avocat associé Auguste Debouzy, auteur et metteur en scène de pièces de théâtre sur la justice

- Le rôle des éditeurs juridiques – **Emmanuelle FILIBERTI**, directrice générale de Lextenso, présidente du Syndicat de la Presse Économique, Juridique et Politique
- Le rôle des groupes de réflexion : l'exemple du Club des juristes – **Nicolas MOLFESSIS**, professeur à l'université Paris Panthéon-Assas, créateur et secrétaire général du Club des juristes
- La vulgarisation : l'exemple des Surligneurs – **Vincent COURONNE**, fondateur des Surligneurs
- La chronique judiciaire – **Charlotte PIRET**, journaliste au service Enquêtes et justice de France Inter

Échanges

15h30 Pause

B. La pédagogie judiciaire à l'épreuve des tensions

Modérateur : **Jean-Baptiste CRABIÈRES**, secrétaire général adjoint du premier président de la Cour de cassation

- Le point de vue d'un président de cour d'appel : **Jacques BOULARD**, premier président de la cour d'appel de Paris
- Le point de vue d'un président de tribunal judiciaire : **Olivier LEURENT**, président du tribunal judiciaire de Marseille
- Le point de vue d'un journaliste – **Mathieu DELAHOUSSE**, grand reporter, spécialiste dans les questions de justice

17h00 Propos conclusif : La transmission

- **Pauline LE MONNIER de GOUVILLE**, maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas
- **Jean-Baptiste THIERRY**, professeur à l'université de Lorraine

17h30 Clôture